

Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles :
Une grande avancée...
Mais bien des sujets restent sans réponse

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement aux familles.

De l'élaboration de la circulaire de l'année dernière jusqu'à aujourd'hui, une série de rencontres et de discussions ont permis de clarifier les conditions d'application de la circulaire, et de permettre à nos services d'aide et d'accompagnement de mieux comprendre les enjeux de la réforme, et de mieux accompagner les familles.

Aujourd'hui, elle est enfin officialisée et applicable dès le 1er janvier 2021. Elle concerne les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016.

Il s'agit de clarifier les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016, et plus particulièrement les conditions d'application de la circulaire de 2016.

[Communiqué] Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles : Une grande avancée... Mais bien des sujets restent sans réponse

28 juillet 2021

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://cdspontarlier.com/actu-adedom/communiquerefonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>

Liens

[1] <https://cdspontarlier.com/actu-adedom/communiquerefonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>